



# En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Courriel : [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr)

N° 55 - Février 2025

Édito



Edwige SALLÉ,  
CE UFR CGT  
Santé Action Sociale

## 50 ans de la loi Veil dépénalisant l'avortement : un droit fragilisé, sans cesse menacé

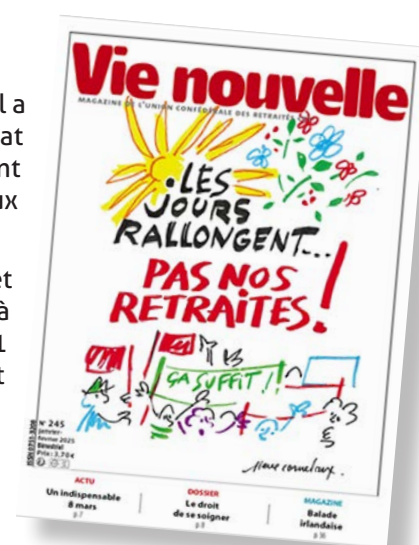
Le 17 janvier 1975, jour de la promulgation de la loi Veil a marqué l'histoire parce que c'est une victoire d'un combat collectif féministe. La loi Neuwirth de 1967 permettant l'accès libre à la contraception, la loi Veil a permis aux femmes de disposer librement de leur corps.

Pendant, la lutte pour l'avortement a été très dure et partiellement victorieuse à l'époque : c'était une loi « à l'essai » pour 5 ans : le délai était de 10 semaines, porté à 12 semaines en 2001 seulement, ensuite à 14 semaines de grossesse en 2022, le remboursement n'a été arraché qu'en 1982, le délit d'entrave à l'IVG reconnu en 1993. La lutte a pris des formes variées, elle s'est incarnée dans plusieurs structures, dont la CGT notamment.

Aujourd'hui, derrière l'unanimité de façade autour du droit à l'avortement en France, il reste beaucoup à faire pour que toutes les femmes puissent effectivement exercer ce droit. Dans notre société profondément patriarcale, les injonctions à la maternité pèsent encore lourdement sur les femmes. Et la constitutionnalisation de la liberté garantie pour une femme d'avoir recours à l'IVG en 2024 n'y change rien. Nombre d'obstacles demeurent voire se renforcent : fermetures de centres d'IVG (130 en 15 ans), désinformation orchestrée sur Internet par les opposants anti-choix, prières de rue de catholiques intégristes devant les CIVG et aussi, la pénurie médicale, le manque de moyens des hôpitaux.

Dans un marché contraint par un marché libéralisé du médicament (la pilule abortive est produite par un laboratoire privé), cette avancée majeure a été conquise grâce au rapport de force. La mobilisation demeure nécessaire pour que l'accès à l'avortement soit effectif et égal pour toutes. En effet, la montée de l'extrême droite partout dans notre pays, outre-Atlantique et en Europe doit nous inquiéter. Les attaques massives et largement financées qui visent à faire reculer les droits des femmes nous obligent à rester vigilant-es.

L'UFR Santé Action sociale CGT appelle les retraité-es à manifester dans les territoires pour les droits des femmes le samedi 8 mars.



## Sommaire

- *Compte-rendu CE UFR des 6 et 7 janvier 2025* p.2-3
- *L'heure est à la mobilisation* p.4
- *Retraites : gagnons l'abrogation des 64 ans !* p.5
- *Non à la suppression de l'abattement de 10% pour les retraité-es* p.6
- *Lettre aux Parlementaires : La vérité sur l'abattement de 10 % sur les pensions* p.7-9
- *Soutien aux femmes afghanes persécutées et invisibilisées* p.10
- *« Une éducation à la paix est plus que jamais nécessaire »* p.11



## COMPTE-RENDU DE LA CE DE L'UFR DES 6 ET 7 JANVIER 2025

**Présent-es :** Michel Armengaud, Evelyne Bajard, Patrice Boero, Gérard Bonneau, Sylvie Brunol, Michèle Carbonnier-Ben Azouz, Philippe Crépel, Viviane Debarge, Josiane Delbos, Claire Delore, Jean Luc Douguet, Bernard Frigout, Françoise Geng, Dominique Guisti, Denis Le Rohellec, Bruno Lechaftois, Mado Lemaire, Pascale Letombe, Héléne Michault, Christine Pourre, Michaëlle Rigodon, Marie Claude Rouaux, Edwige Sallé, Marceline Sévérac, Danièle Vignale

**Excusé-es :** Bernadette Cazenave, Roger le Guenic, William Maury

**Présidence :** Jean Luc Douguet

**Compte-rendu :** Bernard Frigout

### ➔ **DÉBAT « Construire une économie de paix, créer une filière d'imagerie médicale »**

Mireille Stivala, notre secrétaire générale et Sandrine Ossart de l'UFSP qui avaient annoncé leur présence n'ont pas pu participer. Jérémie Prigent était présent pour la FD ainsi que Renata TRETIAKOVA pour le secteur confédéral international et paix.

Introduction faite par Sylvie Brunol : le glissement actuel du monde vers plus de guerres appelle à des actes de résistance « pour construire un monde de justice, de solidarité et de paix, car pour son avenir, l'humanité n'a d'autre chemin que la Paix ».

Mais les mots ne sont pas suffisants, nous continuons sans relâche de participer aux manifestations pacifistes en nous posant cette question, comment agir plus concrètement ? Le travail depuis plus de 12 ans de nos camarades de la CGT THALES a attiré notre attention, ils étaient déjà intervenus lors de notre congrès de 2023 à Mimizan.

Gregory LEWANDOSKI, coordinateur du syndicat CGT THALES, nous a présenté leur cheminement de plus de 12 ans et leurs actions pacifistes dans le premier groupe français d'exportation d'armes, dont l'État est le premier actionnaire.

Greg rappelle l'engagement pacifiste de son syndicat : opposition de la CGT THALES à fournir des armes à Israël...

Ils ont œuvré, à développer l'imagerie médicale, à la diversification et au maintien des activités civiles. Le rôle du syndicat n'est pas seulement d'intervenir sur les conditions de travail et les salaires, il doit aussi peser sur les projets de l'entreprise, la diversification des activités civiles et les alternatives à la production d'armes.

Les camarades sont parvenu-es à ce qu'une commission paritaire stratégique soit mise en place.

Grâce à leur engagement important, il a été créé en juillet 2024 une structure à but non-lucrative rassemblant chercheur-es, industriel-les, usager-es et syndicalistes pour une filière de l'imagerie médicale : une société

coopérative qui reçoit les projets et propose ensuite de les développer en fonction de leur intérêt, dans laquelle s'est engagée aussi l'UD CGT 38.

Constatant le caractère rare de ce projet alternatif, les interventions des camarades de la CE ont porté sur la nécessité de lui donner une grande publicité afin de pouvoir développer un travail en commun de notre Fédération avec la Fédération de la métallurgie sur l'imagerie médicale, et aussi pour sécuriser les systèmes d'information de nos hôpitaux dont l'entreprise a les compétences... La CGT THALES intervient aussi sur la décarbonation. Des projets alternatifs sont réalisables partout, par exemple pour produire une petite voiture électrique afin de répondre aux besoins de nos concitoyens et à la crise de notre industrie automobile.

Un travail sur les mobilités diverses est aussi une piste complémentaire.

La production doit répondre aux besoins. Cet investissement remarquable et concret de nos camarades de THALES en faveur de la création d'outils de PAIX ouvre donc de vastes champs d'interventions et de renouvellement des pratiques syndicales. Nous les en remercions chaleureusement..

### ➔ **Rapport d'Actualités présenté par Danièle VIGNAL**

Au plan international, les conflits ne cessent de s'étendre avec leur cortège de destructions et de morts 130 000 au Soudan, 48 000 au minimum à Gaza ou tout le système de santé a été écrasé jusqu'à arrêter le personnel et Hossam Abou Safiya, le directeur de l'Hôpital Kamal-Adwan. Le Liban lui aussi agressé par Israël a subi des milliers de morts, de déplacé-es et des destructions considérables, mais un cessez-le-feu, même fragile, a quand même pu être mis en place. En Ukraine, des dizaines de milliers de civils et des centaines de milliers de soldats sont morts des deux côtés. La présidente de la Commission européenne propose que la défense soit une priorité budgétaire pour l'Europe. Plus que jamais, nous devons nous y opposer pour défendre nos valeurs internationalistes et pacifistes.

Sur le terrain environnemental, l'actualité prouve qu'il ne faut pas baisser la garde. La COP 29 de Bakou a été l'occasion pour les pays riches de fuir leurs responsabilités de pollueurs en refusant de financer sérieusement la nécessaire transition des pays pauvres, victimes de la pollution.

En France, le gouvernement Barnier n'aura pas tenu longtemps. Sa seule mission était de poursuivre la politique de Macron en l'aggravant sous prétexte d'austérité, épargnant les riches et les 50 Milliards annuels gracieusement offerts aux entreprises sans obligations, ni fiscalité à la hauteur de leurs bénéfices.

Pendant le même temps, 300 plans « sociaux » sont

décidés à l'œuvre avec des dizaines de milliers de licenciements à la clé, et 30 milliards sont robotés dans les Services publics et collectivités locales.

La population va devoir se saigner et travailler gratuitement, voir les 15 heures de travail obligatoire hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA.

Le PLFSS 2025 annonçait de mauvais coups : déremboursements, baisse des indemnités journalières, perte d'un jour férié pour financer l'autonomie, 3 jours de carences dans la fonction publique...

Déjà, et par décret, le trou de financement des EHPAD se retrouve financé par les résident·es avec une possibilité d'augmentation de 35 % du prix de journée pour celles et ceux qui n'ont pas à l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

Nous refusons cette entreprise de destruction de notre Sécurité sociale au profit du privé lucratif, des assurances, des fonds de pension. L'action est donc à l'ordre du jour.

Les interventions des membres de la CE ont porté sur divers thèmes. En premier lieu, les attaques contre la Sécurité sociale qui a 80 ans cette année, les fermetures d'entreprise, l'augmentation des complémentaires santé.

800 actionnaires d'ORPEA-EMEIS, se prétendant lésé·es lors du rachat de leurs actions, ont le culot d'entreprendre une action collective... L'indécence n'est pas leur problème.

Le MEDEF revendique la suppression des 10 % d'abattement fiscal et l'augmentation de la CSG pour les retraité·es.

Le retour de Trump au pouvoir, entouré d'un gang d'hyper milliardaires Musk, Bezos, Zuckerberg..., fanatiques et/ou opportunistes, ne peut que susciter de grandes inquiétudes compte tenu de leur impérialisme décomplexé et de leur ultralibéralisme sans frontière. La chasse aux migrant·es, aux États sociaux, aux protections sociales est à leur programme et ils sont prêts à faire la guerre.

Solidarité avec Mayotte écrasée par le cyclone Chido, drame largement amplifié par les d'immenses défaillances de l'État dans les Services publics, l'insécurité de la construction, l'inégalité citoyenne et humaine. Devant l'immense colère de la population, le gouvernement, la droite et l'extrême droite, toujours aussi abjects, ont tout fait pour la tourner contre les migrant·es.

Mise en place de rencontres régionales et de formations des membres des CDCA.

Préparation de la journée de grève féministe du 8 mars par une initiative confédérale le 11 février à Montreuil à laquelle l'UFR participera.

Nécessité de relayer la situation des femmes afghanes en particulier et de soutenir leur droit à l'émigration.

Rappel de l'objectif de la quinzaine de mobilisation unitaire des retraité·es avec un temps fort régional le 20 mars.

### ➔ **Préparation du congrès fédéral**

La CE de l'UFR a débattu de la préparation du congrès et des différentes commissions préparatoires

- Commission bilan et analyse de l'activité : nous avons renvoyé le tableau demandé complété et restons disponibles si besoin.
- Commission document d'orientation : la CE soutient nos camarades impliqué·es dans ce travail et est satisfaite de la prise compte du sujet de la continuité syndicale dans le document.

➤ Commission organisation du congrès : il devient urgent de valider la liste des invité·es des UF et des stands demandés. Pour notre UF, 2 initiatives nous semblent primordiales, un débat sur les 80 ans de la Sécurité sociale et une initiative sur la Paix.

➤ Commission future direction fédérale : nous pensons que certains critères peuvent avoir comme conséquence d'écarter la représentation des retraité·es au sein de la CEF. Le rajeunissement est une notion qui ne se traite pas uniquement par la moyenne d'âge. Cela pourrait aussi nuire à la représentation des femmes, une étude fédérale a démontré que les militantes accèdent et prennent des responsabilités bien plus tard que les hommes. Nous préférierions parler de présence de jeunes militant·es à la direction fédérale. La parité, Nous pourrions aller au-delà de la simple parité car nous avons 74 % de femmes syndiquées dans notre fédération.

Nous continuons de porter que les SG des UF doivent être à la CEF et au Bureau de la FD.

➤ Commission communication : le livret des délégué·es doit rapidement être prêt pour aborder au mieux le congrès. Les documents doivent être dans un Perspectives Santé, envoyé dans les délais statutaires à tous les syndiqué·es.

➤ Commission mandats et votes : nous avons pris acte de la décision du CNF de proposer 33 mandats de retraité·es, la CE de l'UFR s'investira pour y parvenir.

### ➔ **Compte rendu du CNF**

- Tension avec le personnel de la FD à propos de la prise obligatoire de congés
- Il y aurait une malversation financière dans une USD
- Des propos d'un membre de la CEF adressés à d'autres camarades sont considérés comme diffamatoires. La mise en place d'une commission des conflits est décidée
- Barbara Filhol a présenté la mise à disposition de sa candidature au poste de Secrétaire Générale de la Fédération pour le congrès de Dunkerque

Aucun appel n'a été proposé au vote à l'issue de ce CNF.

### ➔ **Participation au CNF en visio le 16 janvier**

Sylvie BRUNOL, Mado LEMAIRE, Michaëlle RIGODON

### ➔ **Rencontre USD 63, le 27 janvier 2025**

Philippe CRÉPEL, Viviane DEBARGES, Michaëlle RIGODON

### ➔ **Réunion des Collectifs UFR le 4 février au matin**

Autonomie, vie syndicale et retraite

### ➔ **Prochaine CE UF**

4 et 5 Février - Salle 17 Noyau B

**Thème de débat** : Questions sur la dette présenté par Denis DURAND

**Présidence** : Marie-Claude ROUAUX

**Actualité** : Madeleine LEMAIRE

**Compte-rendu** : Hélène MICHAULT

### **L'heure est à la mobilisation !**

Face à la multiplication des attaques et des stigmatisations des retraités-es par les gouvernements successifs, l'UCR-CGT a proposé aux autres organisations syndicales et aux associations de défense des retraités-es de lancer, à nouveau, un appel à la mobilisation.

Gouvernement, patronat, et "experts" en tout genre n'ont cessé, ces derniers mois, d'accuser les retraités-es de tous les maux. Elles et ils seraient responsables d'une grande partie de la dette du pays et du prétendu « déficit de la Sécurité sociale ».

Cela revient à oublier rapidement les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises, ainsi que les aides publiques massivement versées à ces mêmes entreprises, sans aucune contrepartie en termes d'emploi, de formation professionnelle ou de revalorisation des salaires.

### **Non, les retraités-es ne sont ni des nantis-es ni des privilégiés-es :**

- 60 % des retraités-es perçoivent une pension inférieure au SMIC.
- 31 % des retraités-es gagnent moins de 1 000 € par mois, dont 74 % sont des femmes.
- 11 % des retraités-es vivent en situation de pauvreté, voire de misère, avec une pension moyenne de 790 € par mois.

### **N'ayant plus les moyens pour se soigner :**

- 700 000 retraités-es n'ont pas complémentaire santé ou mutuelle.
- 1, 6 millions d'entre elles et eux ne se soignent plus ou peu.

Dans ce contexte, le PLF et le PLFSS 2025 devraient inclure des mesures fortes pour la revalorisation des retraites et le financement de la Sécurité sociale. Ces mesures doivent permettre à la population de bénéficier d'une protection sociale digne du 21<sup>e</sup> siècle, plutôt que d'imposer des millions d'euros d'économies sur le dos des retraités-es et des personnes les plus précaires.

**L'UCR-CGT, ainsi que la FSU, Solidaires Retraités, la CFE-CGC, la CFTC, la FGR-FP, la LSR, Ensemble-Solidaires et l'UNRPA, appellent l'ensemble des retraités-es à s'organiser, débattre et se mobiliser dans les régions le 20 mars 2025.**

Montreuil, le 24 janvier 2025

# RETRAITES : GAGNONS L'ABROGATION DES 64 ANS !

Deux ans après notre mobilisation historique, le gouvernement est contraint d'ouvrir des concertations pour revoir la réforme des retraites. Cependant, patronat et gouvernement vont tout faire pour empêcher l'abrogation de la réforme. Seule notre mobilisation peut faire la différence.

## LE RETOUR

### LA MOBILISATION MASSIVE DE 2023 A MIS LES RETRAITES AU CENTRE DU DÉBAT

D'ailleurs tous ceux qui ont défendu le recul de l'âge de la retraite ont été sanctionnés dans les urnes. En transparence, **la CGT rendra publique chaque étape de la concertation** pour que tous les salarié-es puissent suivre et décider ensemble de comment agir pour gagner.

64 ans, ça ne passe pas ! Il faut abroger la réforme et revenir au 62 ans pour ouvrir le chemin vers le retour à la retraite à 60 ans.

## DÉMOCRATIE

### LE VOTE SUR LA LOI RÉFORMANT LES RETRAITES DOIT ENFIN AVOIR LIEU !

de 70 % sont pour l'abrogation de la réforme des retraites. Pour que la démocratie soit respectée, la CGT exige dans tous les cas **un vote au Parlement ou la consultation des français-es par référendum.**

La concertation sur les retraites ne doit pas servir à légitimer la loi jamais votée, imposée par 49.3 en 2023 contre la volonté de la population. Aujourd'hui, plus

## ENFIN

### LE PREMIER MINISTRE A ÉTÉ OBLIGÉ D'ANNONCER L'OUVERTURE DE CONCERTATIONS SUR LES RETRAITES

**nombreux leviers existent** pour trouver les 16 milliards d'euros à l'horizon 2030, **le patronat refuse par principe** toute recette supplémentaire. Pire, ils veulent confier une partie de nos retraites aux fonds spéculatifs en mettant en place de la retraite par capitalisation.

Lors de ces concertations, les organisations syndicales vont se heurter au patronat et au gouvernement qui ne veulent pas revenir sur les 64 ans. Alors que **de**

## RIEN

### SUR LES SALAIRES, PENSIONS, LICENCIEMENTS ET SERVICES PUBLICS

contre les milliers de licenciements en cours ou sur la nécessité de stopper les attaques envers les services publics, premières préoccupations de la population. Son discours s'inscrit dans le sillage des **politiques économiques exclusivement aux bénéfices des grands groupes**, il poursuit le chantage à la dette, les menaces sur les services publics et la Sécurité sociale.

Lors de son discours à l'Assemblée le Premier ministre n'a fait aucune annonce pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour

## POUR GAGNER : S'INFORMER, ÉCHANGER, MOBILISER

Alors que le chômage augmente, si les anciens travaillent plus longtemps il n'y aura pas de travail pour les jeunes. Prétendre nous faire travailler sans s'arrêter, pendant 43 années, jusqu'à 64 ans, sans avoir subi un licenciement, des carrières hachées, notamment pour les femmes, c'est mission impossible : il s'agit en fait de **baissier le montant de nos retraites.**

Alors que le retour à 62 ans représenterait pour 2025, 3 milliards €, soit moins de 1 % du budget total des retraites, le Gouvernement et le Medef nous parlent toujours des dépenses, jamais du manque de recettes... Pourtant en stoppant les **cadeaux aux grandes entreprises et aux plus fortunés** il y a de quoi financer aussi bien l'abrogation que des avancées sur les départs anticipés, contre la pénibilité et pour les régimes pionniers.

L'augmentation des salaires, l'égalité femmes hommes, la suppression des exonérations de cotisations permettraient de **financer les avancées sociales pour nos retraites.**



Paris le 24 janvier 2025

## Communiqué de presse :

### **Non à la suppression de l'abattement de 10 % pour les retraité·es**

Les organisations de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires s'insurgent contre les propos du président du MEDEF et de celui du COR qualifiant l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraité·es « d'aberrant » et « contre-nature » et demandant sa suppression afin de récupérer 4,5 milliards d'euros par an.

Une fois encore ces messieurs semblent confondre **déduction de 10 % sur les revenus salariaux** (et non pensions) pour frais professionnels (article 83, 3° du Code Général des Impôts CGI) et **abattement de 10 % sur les pensions** (article 158, 5-a, alinéas 2 et 3 du CGI) qui n'est pas une niche fiscale mais une mesure d'équité et de justice appliquée depuis 1978 pour tenir compte du fait que seuls les retraités étaient pénalisés par les modifications successives apportées dans le cadre du calcul de l'impôt dont les principaux bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraité·es...

**Contrairement aux allégations du Président du MEDEF, cet abattement n'a jamais été appliqué au titre des frais professionnels pour les retraité·es.**

Si cet abattement était supprimé cela se traduirait par une perte de pouvoir d'achat considérable pour les retraité·es modestes car les foyers fiscaux au revenu de 3 600 euros mensuels sont limités par le plafond de l'abattement. Cela aboutirait à ce que des dizaines de milliers d'entre eux jusque-là non-imposables, soient dans l'obligation de payer l'impôt.

En revanche, comme par hasard, ces messieurs ferment les yeux sur l'évasion fiscale qui, en France s'élève annuellement à plus de 120 milliards d'euros.

Aussi les organisations CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires ont décidé de s'adresser aux parlementaires pour leur demander de refuser de voter une telle proposition si elle leur était soumise.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Yvon Le Goffic (UNIRetraité-s CFE-CGC, 42 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



Paris, le 24 janvier 2025

Lettre aux Parlementaires

## **La vérité sur l'abattement de 10 % sur les pensions**

### **Les retraité·es dénoncent l'amalgame avec les 10 % pour frais professionnels**

Dans une interview donnée au Journal les Échos le 6 janvier 2025, Gilbert Cette, Président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) annonce qu'« à titre personnel » il suggère la suppression de l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraité·es lors du calcul de leur impôt sur le revenu pour lutter contre le déficit du régime général des retraites.

Le Président du MEDEF propose lui aussi de supprimer cet abattement de 10 %. Patrick Martin juge « aberrant » et « contre-nature » l'abattement « pour frais professionnels » qui coûte 4,5 milliards d'euros par an. Cette économie permettrait de réduire le déficit du régime des retraites sans augmenter les cotisations du travail.

Nous vous interpellons pour éclairer sur cette confusion maintenue entre un abattement et une réduction, deux éléments bien différents.

- **La déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels** est réservée aux traitements et salaires des salarié·es : c'est l'article 83, 3° du Code Général des Impôts (CGI).
- **L'abattement de 10 % sur les pensions et rentes viagères** avec un minimum et un plafond : c'est l'article 158, 5-a, alinéas 2 et 3 du CGI. Cet abattement a été instauré par l'article 3 – I de la loi de finances pour 1978 (loi n° 77-1467 du 30 décembre 1977, JO du 31 décembre 1977 p. 6316). Cet abattement de 10 % est le résultat de choix politiques opérés en fonction du système fiscal qui est déclaratif et des capacités à frauder des uns et des autres. Destiné à alléger la charge fiscale des titulaires de pensions, de retraites et de rentes viagères, il a été accordé et maintenu par souci d'équité, compte-tenu du fait que seuls les retraité·es étaient pénalisés par les modifications successives apportées dans le cadre du calcul de l'impôt, (dont les grands bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraité·es et les salarié·es). Cet abattement est la contrepartie du fait que les revenus des retraité·es avaient été et continuaient d'être déclarés par des tiers sans participation à la fraude fiscale.  
Il faut préciser que ces 10 % représentent un abattement plafonné et non pas une déduction forfaitaire pour frais. Ils ne correspondent pas à des frais professionnels, ce qui effectivement constituerait une aberration.

**L'abattement fiscal est une réduction légale de la base d'imposition, c'est-à-dire de l'ensemble des revenus retenus pour calculer le montant de l'impôt. Il peut être fixe ou proportionnel. L'abattement visé à l'article 158, 5-a, al. 2 et 3, est proportionnel (10 %). L'abattement et la déduction ne sont pas de même nature, d'un point de vue fiscal.**



**Cependant cet abattement est souvent considéré comme une niche fiscale** que, lors de l'élaboration annuelle du Projet de loi de Finances, certains députés tentent de remettre régulièrement en cause, en argumentant qu'il s'agit de proposer des économies budgétaires (qui se feraient au détriment des retraité·es). Le Projet de Loi de Finances (PLF) et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) sont de natures différentes, tant et si bien qu'ils sont examinés et votés séparément. Annoncer et laisser accroire que les gains réalisés par l'impôt sur le revenu réduiraient les déficits du régime des retraites est une aberration ; ils amélioreraient le budget de l'État (toujours au détriment des retraité·es).

**La suppression des 10% conduirait à majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes retraitées et à rendre imposables des personnes retraitées qui, au préalable, ne l'étaient pas.** Qui plus est, cela touche plus fortement les personnes aux pensions modestes car l'abattement de 10 % actuel, est plafonné à 4 321 euros pour les revenus de 2023 imposables en 2024, ce qui correspond à un revenu de 3 600 euros mensuels par foyer fiscal. Seront particulièrement touchés les retraité·es qui seuls, ou à deux, perçoivent moins de 3 600 euros par mois. Les personnes retraitées continuent d'être totalement « transparentes » face à l'administration fiscale, ce qui n'est toujours pas le cas des membres du MEDEF qui participent pour beaucoup aux 100/150 milliards d'euros de la fraude fiscale réalisée chaque année en France. C'est là une piste pour trouver les nouvelles recettes fiscales que dit rechercher le MEDEF.

**Nous vivons dans un monde où l'on déplore le dévoiement du débat public sous le flot continu des fausses nouvelles, des approximations.** Nous vivons dans un pays, certes sous tension, mais dans lequel les citoyens que nous sommes, éduqués à la chose publique, soutenons la démocratie, participons aux élections, mais exigeons aussi sincérité et écoute de la part de leurs élus. Nous ne tolérons donc pas une telle manipulation de l'opinion et attendons de votre part une approche intègre de cette question.

**Retraité·es aujourd'hui,** nous sommes les « actifs et actives d'hier » qui se sont acquittées de leurs cotisations sociales pour assurer les pensions des « retraité·es d'hier » dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. Nos pensions sont donc un droit issu d'une conquête faisant de la retraite un progrès social émancipateur. Elles sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Comme tout citoyen·ne, nous contribuons ainsi par l'impôt au fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales. Nous ne sommes donc pas redevables à la société et pouvons donc profiter librement de notre retraite comme tout citoyen profite de ses revenus.

**Les retraité·es ne se laisseront pas faire :** après leurs manifestations du 3 décembre, les retraité·es, dans le cadre du G9, le groupe des 9 organisations de retraité·es, sont prêtes à se mobiliser pour défendre leurs revendications.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Yvon Le Goffic (UNIRetraités CFE-CGC, 42 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



# Soutien aux femmes afghanes persécutées et invisibilisées

➤ Les talibans ont imposé depuis 2021, plus de cent décrets liberticides pour restreindre drastiquement les droits des femmes et des filles en Afghanistan, notamment le droit à la liberté de déplacement, d'expression et d'association, d'accéder à l'enseignement secondaire et supérieur. Les femmes afghanes se sont vu interdire l'accès à aux lieux publics et à l'espace politique, ainsi qu'au monde du travail comme dans la santé et l'éducation. Elles ne peuvent pas s'habiller comme elles le souhaitent, ni montrer leur visage (port du voile intégral), ni fréquenter les bains et les parcs publics, et même les salons de beauté.

Le 30 décembre 2024, le pouvoir afghan a promulgué un nouveau décret obligeant à murer les fenêtres des maisons d'où les femmes peuvent être vues de l'extérieur. Les femmes doivent être des ombres invisibles et sans voix, afin d'effacer leur présence en public !

Des talibans ont battu, détenu et torturé des Afghan-es qui prenaient part à des manifestations pour réclamer les droits des femmes et des personnes LGBT.

En dépit des restrictions et intimidations croissantes et des arrestations arbitraires dont elles font l'objet de la part des Talibans, les Afghanes continuent de soutenir leurs familles et leurs communautés et de participer activement au sein de celles-ci. **Nous pouvons saluer l'extraordinaire courage de ces femmes et la mobilisation de personnes et de groupes qui les soutiennent.**

➤ « *En Afghanistan, la santé des femmes en péril* », titre un article récent du Monde du 31 janvier 2025 suite au reportage d'un envoyé spécial à Kaboul<sup>1</sup>.

Dans cet article Éric Cheysson, président de La Chaîne de l'espoir et cofondateur de Médecins du monde évoque « un féminicide social » : « *La politique antifemme des talibans assèche le pays en personnel féminin de santé et les centres médicaux ferment les uns après les autres* ». Seules les femmes ont de droit de soigner les femmes, mais les effectifs ont beaucoup diminué, des femmes médecins ont fui à l'étranger. Et comme les filles n'ont plus l'accès à l'enseignement à partir de 12 ans, le personnel de santé va se tarir très rapidement. La directrice générale de l'UNICEF, Catherine Russell, a

déclaré le 4 décembre 2024 : « *Je suis profondément alarmée par les informations selon lesquelles les autorités de facto en Afghanistan prévoient d'interdire aux femmes d'étudier dans les facultés de médecine, y compris dans des domaines essentiels à la santé des femmes et des enfants tels que les soins infirmiers, la profession de sage-femme et la gynécologie... L'UNICEF appelle les autorités de facto à permettre aux femmes de poursuivre leurs études de médecine. L'avenir du système de santé afghan dépend de la pleine participation des professionnels de la santé, hommes comme femmes* »<sup>2</sup>.

Les taux de mortalité infantile et maternelle en Afghanistan sont parmi les plus élevés au monde : le taux de « mortalité » atteint 28,4 pour 1000 naissances. 10 000 femmes meurent chaque année pendant la grossesse et l'accouchement. Selon les derniers chiffres



de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 638 femmes décèdent pour 100 000 naissances viables, contre huit par exemple en France. Dans les zones reculées, on arrive à 5000 décès pour 100 000 naissances. Des ONG se mobilisent comme le Norwegian Afghanistan Afghanistan qui vient d'ouvrir une maternité avec du personnel féminin dans une petite ville d'altitude.

➤ Le 23 janvier 2025 le procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI) a requis deux mandats d'arrêt international à l'encontre des deux hauts dirigeants talibans « *pour crime contre l'humanité de persécution liée au genre* ».<sup>3</sup>

Le procureur a annoncé qu'il existe des motifs raisonnables permettant de croire que Haibatullah AKHUNDZADA et Abdul Hakim HAQQANI sont responsables de la persécution des femmes et les filles afghanes, leurs alliés ainsi que des personnes « *qui ne correspondent pas à leurs conceptions idéologiques de l'identité et de l'expression de genre* ». Le Procureur a mentionné la violation systématique des droits de ces personnes, y compris leur droit à l'intégrité physique et à l'autonomie corporelle, leur droit à la liberté de circulation et d'expression, à l'éducation, à une vie privée et familiale et leur droit de réunion.

Une enquête préliminaire avait démarré en 2007, suivit bien tardivement d'une enquête en 2020. Le 28 novembre 2024, six pays membres de la CPI ont saisi (le

1 Le Monde du 31 janvier page 2, Jacques Follorou : « *En Afghanistan, la santé des femmes en péril* »

2 <https://www.unicef.fr/article/afghanistan-lavenir-du-systeme-de-sante-compromis-par-lexclusion-des-femmes/>

3 Voir sur le site de la CPI : <https://www.icc-cpi.int/fr/news/declaration-du-procureur-de-la-cpi-karim-aa-khan-kc-des-mandats-darret-requis-dans-la>

Chili, le Costa Rica, l'Espagne, la France, le Luxembourg et le Mexique) cette Cour face à la grave détérioration de la situation des droits humains en Afghanistan depuis 2021, en particulier pour les femmes et les filles.

**Cette requête de la CPI est une annonce importante pour un début de reddition de comptes pour les crimes commis par les talibans : les pays doivent appliquer la requête du procureur de la CPI.**

➤ **Donner les moyens d'accueillir les réfugié-es**

C'est seulement en juillet 2024 que la Cour nationale du droit d'asile en France (CNDA située à Montreuil) a accordé pour la première fois le statut de réfugiée à une femme afghane en raison de son genre ! Cette décision établit pour la première fois que le fait d'être femme dans le contexte afghan, entraîne l'appartenance à un groupe social nécessitant d'être protégé par le droit international.

Le 4 octobre 2024, la Cour de Justice de l'Union Européenne a rendu une décision estimant que toute femme afghane, subissant le régime imposé par les Talibans, peut demander l'asile aux pays membres de l'Union Européenne en invoquant seulement leur nationalité et leur genre.

**Ces jurisprudences annoncées comme «historiques» vont-elles permettre réellement de bénéficier de titre de réfugiées ?** Les femmes afghanes sont-elles réellement en mesure de rejoindre un pays comme la France pour bénéficier du titre de réfugiée sur notre territoire ? Cette

décision s'adresse tout particulièrement aux femmes afghanes ne résidant pas en Afghanistan, d'échapper à un retour forcé. Selon l'association France Terre d'asile « 16 000 à 17 000 demandes d'asile sont déposées par des Afghan-es, principalement par des hommes, les femmes ne représentent que 20 %, et lorsqu'elles arrivent, elles sont souvent accompagnées de leurs conjoints. Très peu de femmes seules parviennent à rejoindre la France, compte tenu de la dangerosité du parcours ».

**Nous devons veiller aussi que l'octroi du statut de réfugié-e soit systématiquement accordé avec des moyens pour les accueillir.** Notre vigilance doit être de mise face à un premier Ministre Bayrou qui maintient l'idée d'une « submersion migratoire » en France, à un ministre de l'intérieur Retailleau qui vient de durcir encore les conditions d'immigration<sup>4</sup> en appliquant la loi Darmanin, et face aux



attaques contre l'Aide médicale d'État<sup>5</sup> (AME).

**La Cour de justice de l'Union Européenne doit étendre cette décision auprès d'autres femmes persécutées dans le monde.**

**N'oublions pas nos pancartes et nos messages de soutien en particulier le 8 mars pour toutes les femmes du monde entier sans oublier les Afghanes.**

Sylvie BRUNOL,  
CE UFR SANTÉ ACTION SOCIALE

4 Voir communiqué de la LDH : <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2025/01/CP-LDH-circulaire-Retailleau-25-01-2025.pdf>  
5 Voir note CGT sur l'AME : <https://analyses-propositions.cgt.fr/plfss-2025-points-clefs-ame>



**POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS**  
**Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens**  
**J'adhère à la CGT**

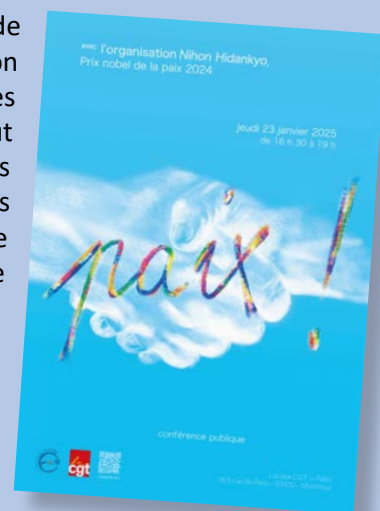
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
E-mail : ..... Tél. : .....  
Branche professionnelle d'origine : .....

Bulletin à remettre à un-e militant-e de la CGT

# « UNE ÉDUCATION À LA PAIX EST PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRE »

Jeudi 23 janvier, la CGT et le Mouvement de la Paix recevaient dans le patio de la CGT à Montreuil Shigemitsu TANAKA, co-président de l'organisation Nihon Hidankyo, lauréate du prix Nobel de la paix 2024. Fondée par des survivants des bombes atomiques ayant frappé Hiroshima et Nagasaki, il y a 80 ans, en août 1945, cette organisation œuvre depuis 1956 pour les droits des « hibakushas » (les rescapés des bombardements), et milite pour le désarmement nucléaire. À travers des témoignages, et une sensibilisation sur le terrain, Shigemitsu TANAKA espère convaincre les puissances internationales de se désarmer, et propage un message de paix.

À la tribune se sont succédé-es Sophie Binet secrétaire générale de la CGT ; Shigemitsu TANAKA, co-président de l'organisation Nihon Hidankyo ; Toshiaki ISHIKAWA, vice-président de ZENROREN (organisation syndicale japonaise partenaire de la CGT) ; Yayoi TSUCHIDA, vice-Secrétaire générale de Gensuikyo (Mouvement de la Paix japonais) ; Roland Nivelles, Président du mouvement de la Paix ; Boris PLAZZI, secrétaire confédéral CGT en charge du secteur International et Paix.



Lien pour visionner l'événement : <https://youtu.be/nxJkBVGX2j0?si=Vg-7qTRIFdfvlkma>



Voir la petite interview de la vie Ouvrière de Shigemitsu TANAKA :

<https://www.youtube.com/watch?v=XdHPb1rafOs>



Pour aller plus loin Voir la fiche N°2 des repères revendicatifs de la CGT : « droit à la Paix, à la Sécurité » :

<https://www.cgt.fr/sites/default/files/2021-07/Fiche2%20-%20Droit%20à%20la%20paix%2C%20à%20la%20sécurité.pdf>

